

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

**SEANCE DU 24 JUIN 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le vingt juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LECAILLIER, Maire.

**PRÉSENTS** : M. LECAILLIER, Maire  
Mmes COTIN et LAIGO, MM CADE et LOQUEN, Adjoint  
Mmes DETOT, JOUFFE, LAFORGE, LECORGUILLÉ, LEMONNIER,  
LONCLE et MENIER, Conseillères Municipales  
MM. BEDFERT, BOITTIN, BOURGET, GRAS, PÉRON et THOMAS,  
Conseillers Municipaux

**EXCUSÉ** : M. BIARD (procuration à M. CADE)

Monsieur GRAS Patrick a été élu Secrétaire.

--- ==0== ---

**1. PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le Maire rappelle que la copie intégrale du registre des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 27 mai 2016 a été transmise à chaque conseiller avant la présente réunion.

Il invite les Conseillers Municipaux à faire part de leurs observations éventuelles.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2016 est adopté à l'unanimité.

**2. RAPPORT DES DÉLÉGUÉS AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET COMMISSIONS ADMINISTRATIVES**

Le Maire rappelle que, lors de sa séance du 28 mars 2014, le Conseil Municipal avait convenu que les délégués de la commune de Créhen au sein des syndicats intercommunaux et commissions administratives donnent au Conseil Municipal un rapide compte-rendu et l'informent des décisions prises.

Il invite les délégués ayant participé à une réunion depuis la dernière séance du Conseil Municipal du 27 mai 2016 à y procéder :

- Conseil Vie Sociale Vaugourieux : Mme Claudine LONCLE  
- Conseil Portuaire : M. Patrick GRAS

**3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
RAPPORT ANNUEL 2015 DU DÉLÉGATAIRE**

Le Maire fait connaître qu'en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui est demandé de présenter au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement.

## **N° 2016.06**

Monsieur PIERRARD, représentant de la SAUR, société délégataire du service assainissement collectif, présente le rapport 2015.

Après avoir entendu l'exposé de la SAUR,

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le rapport annuel du délégataire.

### **4. VIABILISATION DU TERRAIN ZI N°4 – LE CHÊNE MORIN**

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint chargé de la voirie communale, présente au Conseil Municipal la demande d'un particulier de construire une habitation sur la parcelle cadastrée ZI n°4 au lieu-dit « Le Chêne Morin ».

Il ajoute que cette parcelle est classée en zone constructible mais qu'une extension des réseaux (eau, électricité et téléphone) est nécessaire pour desservir cette parcelle.

Il précise qu'un certificat d'urbanisme a été déposé, et qu'une réponse du SDE (Syndicat Départemental d'Electrification) des Côtes d'Armor a déjà été chiffrée à 4 817,00 € pour l'électricité et 1 300,00 € pour le téléphone. L'extension du réseau eau potable n'est pas encore chiffrée par le Syndicat d'Eau du Frémur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal considère que le coût de la viabilisation ne concerne que le demandeur, et décide que la viabilisation pourra être réalisée au titre de l'équipement propre, c'est-à-dire que les frais seront intégralement à la charge du demandeur.

### **5. MAIRIE**

#### **REMPLACEMENT DE TROIS VÉLUX**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de changer trois vélux à la mairie et de modifier l'installation électrique pour alimenter en électricité ces vélux.

Il présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) décide de retenir l'offre de la société Frédéric LECLAIRE de Languenan pour la somme de 4 248,00 €HT (5 097,60 €TTC) pour l'acquisition de trois vélux,
- 2) décide de retenir l'offre de la société OUTIL Mickaël de Pléven pour la somme de 1 050,95 €HT (1 261,14 €TTC) pour l'installation électrique,
- 3) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **6. AVENANT RÉPARATION DU TRACTEUR ISEKI**

Monsieur Jean-Luc CADE, Adjoint au Maire chargé du matériel, rappelle au Conseil Municipal sa décision prise lors de la séance du 26 février dernier de confier au garage DELAMAIRE de Créhen la réfection de la peinture du petit tracteur ISEKI de la commune.

Il explique que le devis avait été signé pour la somme de 1 134,00 €HT mais que le temps de travail avait été sous-estimé en raison des saletés présentes sous une aile qui cachaient une grande tâche de rouille à supprimer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant de 75,60 €TTC et autorise le Maire à signer les documents se rapportant à cette affaire.

## **7.REMPLACEMENT DU LAVE-VAISSELLE DE LA SALLE POLYVALENTE**

Monsieur Bernard LOQUEN, Adjoint chargé des bâtiments communaux, explique que le lave-vaisselle de la salle polyvalente est en panne et que les frais de réparation sont trop importants.

Il propose différents devis pour un lave-vaisselle à capot.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société KERFROID de Saint-Samson-Sur-Rance pour la somme de 2 963,56 €HT (3 556,27 €TTC).

## **8.REMPLACEMENT DE LA POMPE DE RELEVAGE DE LA CASCADE**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, explique au Conseil Municipal la nécessité de changer la pompe de relevage de la cascade de l'église.

Elle présente différents devis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société H-TUBE d'Yffiniac pour la somme de 751,50 €HT (901,80 €TTC).

## **9.RÉPARATION DES JEUX POUR ENFANTS**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de l'environnement, explique au Conseil Municipal la nécessité de réparer les jeux pour enfants qui sont devenus dangereux.

Elle présente différents devis pour le remplacement des balançoires et du plan d'escalade.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société Partenaire Equipement de Chamalières (64) pour la somme de 1 169,40 € HT (1 403,28 €TTC) et donne pouvoir au Maire de signer tous les documents correspondants.

## **10.ACQUISITION D'UN CÂBLE POUR LES BRANCHEMENTS PROVISOIRES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir un câble électrique pour les branchements provisoires de 175 mètres linéaires, et de faire installer deux prises pour pouvoir brancher ce câble soit place de l'Eglise, soit aux vestiaires de football.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

1) retient l'offre de la société OUTIL Mickaël de Pléven pour :

- ✓ 1 161,50 €HT (1 393,80 €TTC) pour le câble d'alimentation générale de 175 ml,
- ✓ 890,80 €HT (1 068,96 €TTC) pour le rajout d'un branchement trétrapolaire à l'extérieur des vestiaires de foot,
- ✓ 1 033,11 €HT (1 239,73 €TTC) pour le rajout d'un branchement trétrapolaire à l'extérieur de l'église Saint-Pierre.

2) donne pouvoir au Maire de signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

## **11.NETTOYAGE DE L'INSTALLATION DE CHAUFFAGE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de procéder à un nettoyage de l'installation de chauffage central de la mairie avec injection d'un produit « anti-boue » curatif et de changer cinq robinets thermostatiques pour améliorer son fonctionnement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre de la société OUTIL Mickaël de Pléven pour la somme de 1 207,80 €HT (1 449,36 €TTC).

## **12.ACQUISITION D'UN ORDINATEUR POUR LA BIBLIOTHÈQUE**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de la bibliothèque municipale, explique au Conseil Municipal la nécessité de changer un ordinateur de la bibliothèque devenu obsolète.

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient l'offre de la société JVS Mairistem de Châlons en Champagne (51) pour la somme de 1 057,30 €HT (1 268,76 €TTC).

## **13.ASSOCIATION DE BOXE CERCLE CHARLES LECOUR DEMANDE DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL**

Madame Françoise LAIGO, Adjointe au Maire chargée de la vie associative, donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'association de boxe française « Cercle Charles Lecour » qui souhaite transférer son siège social à la mairie de Créhen comme la plupart des associations communales.

Cette association, aujourd'hui basée au domicile de son président à Lancieux, utilise déjà la salle de karaté du complexe Louis Hamon pour ses entraînements.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ce changement.

## **14.BUDGET COMMUNE DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de modifier comme suit les crédits inscrits au budget primitif « commune » de l'exercice 2016.

### **• Section investissement – Dépenses**

- ✓ Op.36 – Voirie
  - . Art 21578 : Matériel et outillage de voirie .....+ 250,00 €
- ✓ Op.83 – Aménagement agglomération
  - . Art 2158 : Autres installations, matériel et outillages techniques .....+ 4 900,00 €
- ✓ Op.86 – Mairie
  - . Art 21311 : Hôtel de Ville .....+ 2 300,00 €
- ✓ Op.101 – Environnement et chemins de randonnée
  - . Art 2184 : Mobilier .....+ 400,00 €

### **• Section investissement – Recettes**

- ✓ OpFI – Opérations Financières
  - . Art 1641 : Emprunt .....+ 7 850,00 €

**15.LOTISSEMENT DOMAINE DE L'ARGUENON**

**DÉNOMINATION DE LA PLACETTE**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité d'attribuer un nom à la future placette du lotissement du Domaine de l'Arguenon afin d'indiquer au constructeur de la mini-crèche sa future adresse.

Considérant que la desserte du lotissement sera nommée rue Eric Tabarly,

Considérant l'opportunité de choisir un nom en relation avec la mer,

A l'unanimité, le Conseil Municipal retient la proposition de Madame DETOT : « Place des Embruns », donne pouvoir au Maire d'effectuer les déclarations auprès de la poste et du service du cadastre et pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

**16.AFFAIRES DIVERSES**

**COMICE AGRICOLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le comice agricole organisé par les agriculteurs du canton aura lieu cette année à Créhen.

Il explique que la coutume veut que la collectivité qui accueille le comice offre le vin d'honneur et prenne à sa charge le repas des élus le soir.

Il invite les conseillers à servir le vin d'honneur et à se prononcer sur le financement de ces dépenses sur le budget communal « fêtes et cérémonies » (6232).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

*Délibération exécutoire  
après transmission  
à la Sous-Préfecture de DINAN  
et publication, le 8 juillet 2016  
Le Maire,*

*Délibéré en séance,  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme*

*Le Maire,*

*Pierre LECAILLIER.*

*Pierre LECAILLIER.*